

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Séance plénière
du vendredi 7 mars 1997

Plenaire vergadering
van vrijdag 7 maart 1997

SEANCE DE L'APRES-MIDI

NAMIDDAGVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
APPLICATION DE L'ARTICLE 125 DE LA CONSTITUTION A CHARGE D'UN ANCIEN MEMBRE DU GOUVERNEMENT	622
QUESTIONS D'ACTUALITE:	
— De M. Jean-Pierre Cornelissen à M. Rufin Grijp, ministre de la Fonction publique, du Commerce extérieur, de la Recherche scientifique, de la Lutte contre l'Incendie et de l'Aide médicale urgente, sur «la proposition d'un cadre linguistique du SIAMU récemment déposée au Gouvernement»	622
— Question d'actualité jointe de M. Mostafa Ouezekhti sur «une nouvelle proposition d'un cadre linguistique des pompiers»	623
— De M. Serge de Patoul à M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures, sur «les conséquences pour la Région bruxelloise de l'application des nouvelles dispositions en matière de droits de succession en Région flamande»	623
— De M. Philippe Debry à M. Eric Tomas, secrétaire d'Etat adjoint au ministre-président, sur «la location de logements sociaux construits sur le site de l'ancien hôpital militaire»	624
— De M. Paul Galand à M. Rufin Grijp, ministre de la Fonction publique, du Commerce extérieur, de la Recherche scientifique, de la Lutte contre l'Incendie et de l'Aide médicale urgente, sur «la désignation d'un attaché commercial à Tel Aviv pour renforcer les relations commerciales avec les différents partenaires régionaux»	625

	Blz.
TOEPASSING VAN ARTIKEL 125 VAN DE GRONDWET OP EEN VROEGER LID VAN DE REGERING	622
DRINGENDE VRAGEN:	
— Van de heer Jean-Pierre Cornelissen aan de heer Rufin Grijp, minister belast met Openbaar Ambt, Buitenlandse Handel, Wetenschappelijk Onderzoek, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, over «het voorstel voor een taalkader van de BHDBDMH dat onlangs bij de Regering is ingediend»	622
— Toegevoegde dringende vraag van de heer Mostafa Ouezekhti over «een nieuw voorstel van taalkader voor de brandweer»	623
— Van de heer Serge de Patoul aan de heer Jos Chabert, minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen, over «de gevolgen van de toepassing van nieuwe bepalingen inzake successierechten in het Vlaams Gewest voor het Hoofdstedelijk Gewest»	623
— Van de heer Philippe Debry aan de heer Eric Tomas, staatssecretaris toegevoegd aan de minister-voorzitter, over «de verhuring van sociale woningen op de locatie van het militair ziekenhuis»	624
— Van de heer Paul Galand aan de heer Rufin Grijp, minister belast met Openbaar Ambt, Buitenlandse Handel, Wetenschappelijk Onderzoek, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, over «de aanstelling van een handelsattaché in Tel Aviv om de handelsbetrekkingen met de verschillende partners in de regio nauwer aan te halen»	625

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale — Compte rendu intégral
Brusselse Hoofdstedelijke Raad — Volledig verslag

	Pages		Blz.
— De M. Alain Leduc à M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement, sur «l'application de l'accord de coopération en matière de transition professionnelle»	625	— Van de heer Alain Leduc aan de heer Charles Picqué, minister-voorzitter van de Regering, over «de toepassing van het samenwerkingsakkoord inzake omscholing»	625
VOTES NOMINATIFS:		NAAMSTEMMINGEN:	
Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la République de Lettonie concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles le 27 mars 1996	626	Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met de overeenkomst tussen de Belgisch-Luxemburgse Economische Unie en de Republiek Letland inzake de wederzijdse bevordering en bescherming van investeringen, opgemaakt te Brussel op 27 maart 1996	626
Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la République de Bolivie concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles le 25 avril 1990	626	Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met de overeenkomst tussen de Belgisch-Luxemburgse Economische Unie en de Republiek Bolivië inzake de wederzijdse bevordering en bescherming van investeringen, opgemaakt te Brussel op 25 april 1990	626
Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment aux actes internationaux suivants:		Naamstemmingen over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met volgende internationale akten:	
— Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la République socialiste du Vietnam concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Hanoï le 24 janvier 1991	627	— Overeenkomst tussen de Belgisch-Luxemburgse Economische Unie en de Socialistische Republiek Viëtnam betreffende de wederzijdse bevordering en bescherming van investeringen, opgemaakt te Hanoï op 24 januari 1991	627
— Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la République de Chypre concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, et l'échange de lettres, faits à Nicosie le 26 février 1991	627	— Overeenkomst tussen de Belgisch-Luxemburgse Economische Unie en de Republiek Cyprus betreffende de wederzijdse bevordering en bescherming van investeringen, en de uitwisseling van brieven, opgemaakt te Nicocia op 26 februari 1991	627
— Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la République algérienne démocratique et populaire concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Alger le 24 avril 1991	627	— Overeenkomst tussen de Belgisch-Luxemburgse Economische Unie en de Algerijnse Democratische Volksrepubliek betreffende de wederzijdse bevordering en bescherming van investeringen, opgemaakt te Algiers op 24 april 1991	627
— Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la République orientale de l'Uruguay concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements et protocole, faits à Bruxelles le 4 novembre 1991	627	— Overeenkomst tussen de Belgisch-Luxemburgse Economische Unie en de Oosterse Republiek Uruguay betreffende de wederzijdse bevordering en bescherming van investeringen, en Protocol, opgemaakt te Brussel op 4 november 1991	627
— Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la République de Géorgie concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles le 23 juin 1993	627	— Overeenkomst tussen de Belgisch-Luxemburgse Economische Unie en de Republiek Georgië betreffende de wederzijdse bevordering en bescherming van investeringen, opgemaakt te Brussel op 23 juni 1993	627
Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la République d'Estonie concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements et au protocole, faits à Bruxelles le 24 janvier 1996	629	Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met de overeenkomst tussen de Belgisch-Luxemburgse Economische Unie en de Republiek Estland inzake de wederzijdse bevordering en bescherming van investeringen en het protocol, opgemaakt te Brussel op 24 januari 1996	629
Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Gouvernement de la Roumanie concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, fait à Bruxelles le 4 mars 1996	630	Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met de overeenkomst tussen de Belgisch-Luxemburgse Economische Unie en de Regering van Roemenië inzake de wederzijdse bevordering en bescherming van investeringen, opgemaakt te Brussel op 4 maart 1996	630

	Pages		Blz.
Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord-cadre interrégional de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et le Marché Commun du Sud et ses États parties, d'autre part, la Déclaration commune, l'échange de lettres et le procès-verbal, faits à Madrid, le 15 décembre 1995	631	Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met de interregionale Kaderovereenkomst voor samenwerking tussen de Europese Gemeenschap en haar Lid-Staten, enerzijds, en de Mercado Comun del Sur en zijn deelnemende Staten, anderzijds, de gezamenlijke verklaring, de briefwisseling en het proces-verbaal van ondertekening, opgemaakt te Madrid, op 15 december 1995	631
Vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution précisant les mesures nécessaires à la concrétisation de l'objectif du PRD prévoyant que 10 p.c. des déplacements mécanisés en Région de Bruxelles-Capitale devront se faire à vélo en 2005	631	Naamstemming over het geheel van het voorstel van resolutie waarbij wordt gepreciseerd welke maatregelen nodig zijn om het doel van het GewOP dat erin bestaat 10 pct. van het gemechaniseerd vervoer tegen 2005 met de fiets te laten gebeuren, concreet te verwezenlijken	631
ORDRE DES TRAVAUX:	632	REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN:	632
INTERPELLATION		INTERPELLATIE	
— De M. Alain Adriaens à M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures, concernant «les impacts budgétaires des modifications en matière de traitement des déchets»		— Van de heer Alain Adriaens tot de heer Jos Chabert, minister belast met Economie, Financiën, Begroting, Energie en Externe Betrekkingen, betreffende «de gevolgen voor de begroting van de wijzigingen inzake afvalverwerking»	
Discussion. — <i>Orateurs</i> : MM. Alain Adriaens, Guy Vanhengel, Sven Gatz, M. Didier Gosuin, ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique	632	Bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heren Alain Adriaens, Guy Vanhengel, Sven Gatz, de heer Didier Gosuin, minister belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Renovatie, Natuurbehoud en Openbare Netheid	632
QUESTION ORALE:		MONDELINGE VRAAG:	
— De M. Dominiek Lootens-Stael à M. Eric Tomas, secrétaire d'Etat adjoint au ministre-président, concernant «l'imputation de frais administratifs par la société de logement <i>Le Home</i>	636	— Van de heer Dominiek Lootens-Stael aan de heer Eric Tomas, staatssecretaris toegevoegd aan de minister-voorzitter, betreffende «het aanrekenen van administratieve kosten door de huisvestingsmaatschappij <i>Le Home</i>	636

PRESIDENCE DE M. ARMAND DE DECKER, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER ARMAND DE DECKER, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 40.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.40 uur.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 7 mars 1997 (après-midi).

Ik verklaar de vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 7 maart 1997 geopend (namiddag).

APPLICATION DE L'ARTICLE 125 DE LA CONSTITUTION A CHARGE D'UN ANCIEN MEMBRE DU GOUVERNEMENT

TOEPASSING VAN ARTIKEL 125 VAN DE GRONDWET OP EEN VROEGER LID VAN DE REGERING

M. le Président. — La Commission spéciale s'est réunie pour examiner l'application de l'article 125 de la Constitution à charge d'un ancien membre du Gouvernement.

De Bijzondere Commissie heeft vergaderd om de toepassing van artikel 125 van de Grondwet op een vroeger lid van de Regering te onderzoeken.

Conformément à l'article 55 du Règlement du Conseil, je vous propose que le Conseil se forme en comité secret pour délibérer sur les conclusions de la Commission spéciale.

Overeenkomstig artikel 55 van het Reglement van de Raad, stel ik u voor dat de Raad met gesloten deuren vergadert om te beraadslagen over de besluiten van de Bijzondere Commissie.

— Pas d'observation ?

Geen bezwaar ?

Je prie les personnes qui ne sont pas membres de l'Assemblée, à l'exception du greffier et du greffier adjoint, de bien vouloir quitter l'hémicycle.

Ik nodig de personen uit die geen lid zijn van de Raad het halfroond te verlaten, behalve de griffier en de adjunct-griffier.

Le Conseil se forme en comité secret.

De Raad vergadert met gesloten deuren.

— *La séance publique est suspendue à 14 h 45.*

De openbare vergadering wordt geschorst om 14.45 uur.

Elle est reprise à 17 h 10.

Ze wordt hervat om 17.10 uur.

M. le Président. — La séance publique est reprise.

De openbare vergadering wordt hervat.

Résultat du vote sur les conclusions de la Commission spéciale

Uitslag van de stemming over de conclusies van de bijzondere commissie

M. le Président. — Les conclusions de la Commission spéciale ont été adoptées.

De besluiten van de Bijzondere Commissie zijn aangenomen.

72 membres ont pris part au vote

72 leden hebben aan de stemming deelgenomen.

43 ont voté oui.

43 hebben ja gestemd.

24 ont voté non.

24 hebben nee gestemd.

5 se sont abstenus.

5 hebben zich onthouden.

QUESTIONS D'ACTUALITE — DRINGENDE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN A M. RUFIN GRIJP, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU COMMERCE EXTERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET DE L'AIDE MEDICALE URGENTE, SUR LA PROPOSITION D'UN CADRE LINGUISTIQUE DU SIAMU RECEMMENT DEPOSEE AU GOUVERNEMENT

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN AAN DE HEER RUFIN GRIJP, MINISTER BELAST MET OPENBAAR AMBT, BUITENLANDSE HANDEL, WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, OVER HET VOORSTEL VOOR EEN TAALKADER VAN DE BHDBMH DAT ONLANGS BIJ DE REGERING IS INGEDIEND

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. MOSTAFA OUEZEKHTI, SUR UNE NOUVELLE PROPOSITION D'UN CADRE LINGUISTIQUE DES POMPIERS

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MOSTAFA OUEZEKHTI, OVER EEN NIEUW VOORSTEL VAN TAALKADER VOOR DE BRANDWEER

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, j'ai été quelque peu surpris de découvrir que la presse de mercredi annonçait le dépôt, au niveau du Gouvernement, d'un cadre linguistique pour le SIAMU. Les informations faisaient état d'un cadre de 56 % de francophones pour 44 % de néerlandophones, ce qui correspond, assez curieusement, aux chiffres qui avaient déjà été publiés en septembre et qui avaient motivé de ma part, ainsi que de la part de M. Veldekens, si je ne m'abuse, une demande d'interpellation, qu'il avait été très difficile de développer, puisque nous avons dû attendre l'accord de courtoisie linguistique et l'accord de Gouvernement liant les cadres du SIAMU et de l'administration régionale à cet accord de courtoisie, pour enfin pouvoir évoquer le problème.

Cette procédure me surprend quelque peu et je souhaiterais savoir si la consultation des fonctionnaires, au départ, des fonctionnaires dirigeants, sur une base paritaire et qui avait été annoncée lors d'une réunion du Conseil en décembre, a été achevée.

(M. Jan Béghin, premier vice-président, remplace M. Armand De Decker au fauteuil présidentiel)

(De heer Jan Béghin, eerste ondervoorzitter, vervangt de heer Armand De Decker als voorzitter)

L'accord du mois de décembre prévoyait une procédure pyramidale, demandait, notamment, que les fonctionnaires dirigeants se mettent d'accord sur un certain nombre de critères représentatifs à soumettre au Gouvernement, en vue d'une proposition de cadre linguistique.

Cette procédure a-t-elle été suivie, monsieur le ministre ? En tout cas, à ce stade, je m'étonne du résultat qu'elle semble produire.

M. le Président. — La parole est à M. Ouezekhti pour poser sa question jointe.

M. Mostafa Ouezekhti. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, M. Cornelissen vient de faire un bref historique de ce problème.

M. le ministre peut-il nous apporter des précisions à ce sujet ? Car les positions ne cessent d'être modifiées, à des moments où personne ne s'y attend. Les chiffres proviennent de calculs approximatifs qui ne semblent aucunement fondés. Une telle attitude engendre inévitablement des tensions qui nuisent à la Fonction publique, dans l'ensemble, et aux pompiers, en particulier, et crée de très mauvaises conditions de travail.

On a l'impression que vous revenez obstinément avec les mêmes idées, sans aucun argument ni base légale. Pour ma part, j'ai été très frustré d'apprendre via la presse que ces dispositions avaient été prises à un moment où la majorité avait d'autres

préoccupations. On a l'impression que tout avait été calculé et prémédité.

J'aimerais que le ministre nous dise enfin clairement s'il est poussé à nous livrer à chaque fois des résultats de calculs que personne ne comprend. S'agit-il d'initiatives personnelles de sa part ? Ou peut-être n'avons-nous pas compris la véritable raison qui pousse le ministre à agir de la sorte ?

M. le Président. — La parole est à M. Grijp, ministre.

M. Rufin Grijp, ministre de la Fonction publique, du Commerce extérieur, de la Recherche scientifique, de la Lutte contre l'Incendie et de l'Aide médicale urgente. — Monsieur le Président, si, à un moment donné, j'ai fait une proposition dans un sens déterminé et si je n'ai pas changé d'avis ultérieurement, cela prouve qu'il y a au moins un ministre qui a de la suite dans les idées.

Par ailleurs, monsieur Ouezekhti, un ministre qui applique la loi ne fait que remplir son rôle.

Enfin, il n'y a pas encore lieu de vous énerver car je ne propose qu'un rapport intermédiaire, d'une cinquantaine de pages, qui, en résumé, consiste en une déposition de rapports de la direction.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — J'aimerais vous poser une question complémentaire, monsieur le ministre. Un accord est-il intervenu entre les deux fonctionnaires dirigeants sur les propositions qui vous ont été formulées ?

M. Rufin Grijp, ministre de la Fonction publique, du Commerce extérieur, de la Recherche scientifique, de la Lutte contre l'Incendie et de l'Aide médicale urgente. — Votre question ne relève pas du débat aujourd'hui. Il revient aux membres du Gouvernement de juger de la valeur de mon rapport intermédiaire. Cette réponse me semble claire.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Tout à fait, monsieur le ministre, je vous remercie.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. SERGE DE PATOUL A M. JOS CHABERT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU BUDGET, DE L'ENERGIE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, SUR LES CONSEQUENCES POUR LA REGION BRUXELLOISE DE L'APPLICATION DES NOUVELLES DISPOSITIONS EN MATIERE DE DROITS DE SUCCESSION EN REGION FLAMANDE

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER SERGE DE PATOUL AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, FINANCIEN, BEGROTING, ENERGIE EN EXTERNE BETREKKINGEN, OVER DE GEVOLGEN VAN DE TOEPASSING VAN NIEUWE BEPALINGEN INZAKE SUCCESSIE-RECHTEN IN HET VLAAMSE GEWEST VOOR HET HOOFDSTEDELIJK GEWEST

M. le Président. — La parole est à M. de Patoul pour poser sa question.

M. Serge de Patoul. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, le 20 février dernier, j'interpellais le ministre à cette tribune sur les modifications des droits de

succession en Région flamande. A l'époque, vous m'aviez répondu, monsieur le ministre, que la Région flamande ne pouvait appliquer ces nouvelles dispositions. Or, lors de la réunion publique du Parlement flamand qui s'est tenue ce mercredi 5 mars, M. le député Van Eyken a posé une question d'actualité à votre homologue Mme Wivina Demeester, ministre des Finances de la Région flamande. Celle-ci a clairement affirmé à la tribune du Parlement flamand que rien ne s'opposait à l'application de ces dispositions en Région flamande. Il y a donc une contradiction manifeste entre vos propos tenus à cette tribune et ceux de Mme Demeester. D'une part, il convient de voir où se situe la réalité des choses; d'autre part, si le discours tenu au Parlement flamand est exact, quelles mesures comptez-vous prendre en la matière ?

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre de l'Economie, des Finances, du Budget, de l'Energie et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, les déclarations que j'ai faites s'inspiraient d'informations qui m'avaient été fournies par le cabinet du ministre fédéral des Finances. A la suite de votre question, monsieur de Patoul, je me suis de nouveau informé et je puis vous dire qu'à l'heure actuelle, les services fédéraux examinent l'applicabilité technique des nouvelles dispositions du décret flamand. Je vous avais dit aussi à la tribune que nous étions autonomes en ce qui concerne ces droits de succession mais que le problème se situait au niveau de l'application. Pour dégager une solution, le Gouvernement fédéral devait se mettre autour de la table avec les Gouvernements régionaux qui prendraient des mesures de type décretaal en la matière.

En effet, la perception des droits de succession se fait par l'administration fédérale. Dès lors, cette concertation entre le fédéral et la Région flamande est nécessaire. Nous attendons l'issue de cette concertation.

En ce qui concerne la problématique des droits de succession, je maintiens mon point de vue selon lequel il est préférable de poursuivre la discussion au niveau de la conférence interministérielle des Finances entre l'Etat fédéral et les trois régions.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DEBRY A M. TOMAS, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE-PRESIDENT, SUR LA LOCATION DES LOGEMENTS SOCIAUX CONSTRUITS SUR LE SITE DE L'ANCIEN HOPITAL MILITAIRE

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DEBRY AAN DE HEER TOMAS, STAATSSECRETARIS TOEGEOEGD AAN DE MINISTER-VOORZITTER, OVER DE VERHURING VAN SOCIALE WONINGEN OP DE LOCATIE VAN HET MILITAIR ZIEKENHUIS

M. le Président. — La parole est à M. Debry pour poser sa question.

M. Philippe Debry. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, lors de la précédente séance, j'ai pu interroger le ministre sur l'achat des logements sociaux construits par la société De Waele sur le site de l'ancien hôpital militaire. La réponse du ministre a porté sur le prix. Or, récemment, j'ai pu constater qu'un certain nombre de ces logements étaient déjà occupés. Je crois savoir que deux sociétés sont intéressées par l'achat et, d'après mes constatations, seraient déjà proprié-

taires de ces biens. Il s'agit du Foyer ixellois et de la société Assam, sauf erreur de ma part.

Ma question porte sur l'attribution et les modalités d'attribution de ces logements. Je crois savoir qu'une ou deux de ces sociétés sont en cours de négociations avec la S.L.R.B. et avec le Gouvernement suivant la procédure fixée par l'arrêté du 26 septembre 1996, en vue d'obtenir ce que l'on appelle une contractualisation des attributions, c'est-à-dire un système dérogatoire pour une partie de ces logements.

Je voudrais savoir, premièrement, si les logements qui sont aujourd'hui occupés sont concernés par ces procédures de contractualisation des dérogations et, deuxièmement, dans l'affirmative si ces conventions réglant la contractualisation sont déjà approuvées par le Gouvernement et ce afin de permettre leur entrée en vigueur. Dans la négative, — ce qui pose quand même un problème, — quelle est la réaction du ministre ? A-t-il pris des mesures ou compte-t-il en prendre ?

M. le Président. — La parole est à M. Tomas, secrétaire d'Etat.

M. Eric Tomas, secrétaire d'Etat adjoint au ministre-président. — Monsieur le Président, en réponse à la question de M. Debry, je confirme qu'un certain nombre de logements construits sur le site de l'ancien hôpital militaire sont déjà attribués. Les conventions concernant l'attribution de ces logements ont été approuvées par la Société du Logement de la Région bruxelloise et seront incessamment soumises à l'approbation du Gouvernement. Les attributions faites à ce jour l'ont été dans le respect des règles en vigueur et selon l'esprit des conventions. L'objectif des sociétés est de ne pas laisser les immeubles vides afin d'éviter le vandalisme et de pouvoir dès à présent assurer le remboursement de leurs annuités.

Par ailleurs, M. Debry sait que la demande de logement social est telle qu'il serait aberrant de laisser des logements vides. Cependant, si des modifications devaient être apportées par le Gouvernement aux conventions approuvées par la Société du Logement de la Région bruxelloise, un rééquilibrage des attributions déjà effectuées serait imposé aux sociétés.

M. le Président. — La parole est à M. Debry.

M. Philippe Debry. — Monsieur le Président, je souhaite poser une question supplémentaire.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous dites clairement que les conventions qui ne sont pas encore approuvées par le Gouvernement seraient susceptibles de subir des modifications. J'en conclus que certains locataires qui, aujourd'hui, se sont vu attribuer des logements, pourraient ne pas être dans les conditions des conventions qui seront approuvées. Dans ce cas, que comptez-vous faire ?

M. Eric Tomas, secrétaire d'Etat adjoint au ministre-président. — Monsieur Debry, si la question se posait j'y apporterais une réponse.

M. Philippe Debry. — Je suis surpris que le ministre couvre une illégalité.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. PAUL GALAND A M. RUFIN GRIJP, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU COMMERCE EXTERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET DE L'AIDE MEDICALE URGENTE SUR LA DESIGNATION D'UN ATTACHE COMMERCIAL A TEL AVIV POUR RENFORCER LES RELATIONS COMMERCIALES AVEC LES DIFFERENTS PARTENAIRES REGIONAUX

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER PAUL GALAND AAN DE HEER RUFIN GRIJP, MINISTER BELAST MET OPENBARE AMBT, BUITENLANDSE HANDEL, WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP OVER DE AANSTELLING VAN EEN HANDELSATTACHE IN TEL AVIV OM DE HANDELSBETREKKINGEN MET DE VERSCHILLENDE PARTNERS IN DE REGIO NAUWER AAN TE HALEN

M. le Président. — La parole est à M. Galand pour poser sa question.

M. Paul Galand. — Monsieur le Président, le ministre a annoncé qu'il y aurait sept nouveaux attachés commerciaux en 1997 pour la Région de Bruxelles-Capitale. Le Conseil consultatif du commerce extérieur a, entre autres, recommandé un mi-temps à Tel Aviv et un mi-temps à Beyrouth.

Les relations commerciales établies sont susceptibles de favoriser d'autres processus, notamment le processus de paix. La récente visite de M. Arafat nous a rappelé l'actualité dans cette région du monde.

L'attaché commercial nommé à Tel Aviv couvrira-t-il également la Palestine ?

M. le Président. — La parole est à M. Grijp, ministre.

M. Rufin Grijp, ministre de la Fonction publique, du Commerce extérieur, de la Recherche scientifique, de la Lutte contre l'Incendie et de l'Aide médicale urgente. — Monsieur le Président, cet attaché commercial sera désigné le mois prochain. Dès lors que nous avons prévu un poste à temps partiel à Tel Aviv et un autre à Beyrouth, il est évident que cet attaché commercial sera doté de compétences couvrant toute la région géo-économique en ce compris les territoires placés sous autorité palestinienne.

M. le Président. — La parole est à M. Galand.

M. Paul Galand. — Monsieur le Président, je crois que cela ne pourra qu'être bénéfique pour notre région. En effet, l'Union européenne envisage de consacrer des budgets importants à ces régions.

M. Rufin Grijp, ministre de la Fonction publique, du Commerce extérieur, de la Recherche scientifique, de la Lutte contre l'Incendie et de l'Aide médicale urgente. — Il en sera tenu compte.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ALAIN LEDUC A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT SUR L'APPLICATION DE L'ACCORD DE COOPERATION EN MATIERE DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN LEDUC AAN DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER OVER DE TOEPASSING VAN HET SAMENWERKINGSAKKOORD INZAKE OMSCHOLING

M. le Président. — La parole est à M. Leduc pour poser sa question.

M. Alain Leduc. — Monsieur le Président, la presse a rendu compte de l'accord de coopération conclu le 4 mars entre l'Etat fédéral et la région en matière d'emploi. Cet accord porte, notamment, sur des programmes de transition professionnelle pour des chômeurs de longue durée à Bruxelles.

Combien de personnes pourront-elles être engagées dans ces programmes ?

Vous auriez, selon la presse, l'intention de soutenir par ce biais des clubs sportifs ou des pratiques sportives à vocation d'intégration sociale. Nous en avons longuement discuté la semaine dernière à l'occasion de la séance de la Commission communautaire française.

Est-il concevable que certaines des personnes concernées travaillent dans des clubs sportifs à vocation d'intégration sociale ? Je crois que ce serait une bonne chose étant donné le faible taux d'encadrement rencontré dans ce type d'initiative.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, ministre-président.

M. Charles Picqué, ministre-président du Gouvernement. — Monsieur le Président, nous avons signé cette semaine un accord de coopération portant sur des programmes de transition professionnelle. Il s'agit de toucher des publics spécifiques, c'est-à-dire des jeunes faiblement qualifiés ou des chômeurs de longue durée.

L'intervention de l'Etat fédéral s'élèvera à 10 000 francs par mois pour chaque engagement à mi-temps pendant un an. Cette intervention sera majorée de 2 000 francs si la personne est prestataire dans une ALE.

Il est difficile de préciser dès à présent combien de personnes seront engagées en vertu de ce dispositif, mais je crois néanmoins pouvoir dire que ce sera de l'ordre de plusieurs centaines.

La note remise par la Région bruxelloise dans le cadre de la négociation fait référence à l'utilisation de ces personnes par des clubs sportifs. J'ai l'intention d'affecter un certain nombre de ces postes de travail à des clubs poursuivant une politique d'intégration des jeunes. En effet, ces clubs fonctionnent sur la base d'un volontariat ou d'un bénévolat de sorte qu'ils souffrent souvent d'un encadrement insuffisant.

Mes services ont identifié une trentaine de clubs en région bruxelloise. Tous ne pourraient évidemment bénéficier d'une telle mesure, mais des critères objectifs qui porteraient notamment sur le nombre d'équipes de jeunes, sur le fait que ces derniers sont issus de quartiers défavorisés et sur le souci de mixité sociale qu'ont ces clubs, pourraient être retenus. Ces critères permettraient de mettre en place un dispositif selon

lequel des personnes seraient affectées à ces clubs pour une série de tâches. Je pense par exemple à des tâches d'encadrement sportif. Mes services examinent également l'idée de faire encadrer ces personnes par d'autres qui, elles, seraient engagées dans le cadre plus classique des plans de résorption du chômage, par exemple un ACS par club.

*(M. Armand De Decker, Président,
reprend place au fauteuil présidentiel)*

*(De heer Armand De Decker, Voorzitter,
treedt opnieuw op als voorzitter)*

VOTES NOMINATIFS — NAAMSTEMMINGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble des projets dont l'examen est terminé.

Aan de orde is de naamstemming over het geheel van de afgehandelde ontwerpen.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LA REPUBLIQUE DE LETTONIE CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RECIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, FAIT A BRUXELLES LE 27 MARS 1996

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET DE OVEREENKOMST TUSSEN DE BELGISCH-LUXEMBURGSE ECONOMISCHE UNIE EN DE REPUBLIEK LETLAND INZAKE DE WEDERZIJDSE BEVORDERING EN BESCHERMING VAN INVESTERINGEN, OPGEMAAKT TE BRUSSEL OP 27 MAART 1996

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

60 membres sont présents.

60 leden zijn aanwezig.

55 votent oui.

55 stemmen ja.

3 votent non.

3 stemmen neen.

2 s'abstiennent.

2 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, Béghin, Mmes Bouarfa, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Debry, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Lobkowitz, Demannez, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Drouart, Mmes Fr. Dupuis, G. Dupuis, Foucart, Fraiteur, MM. Fripiat, Galand, Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hecq, Hotyat, Leduc, Lemmens, Michel, Mmes Molenberg, Mouzon, Nagy, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Picqué, Roelants du Vivier, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, van Eyll, Vanhangel, Mme Vanpevenage, MM. van Weddingen, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Eloy, Matagne et Rozenberg.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

MM. Lootens-Stael et Van Wallegem.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LA REPUBLIQUE DE BOLIVIE CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RECIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, FAIT A BRUXELLES LE 25 AVRIL 1990

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET DE OVEREENKOMST TUSSEN DE BELGISCH-LUXEMBURGSE ECONOMISCHE UNIE EN DE REPUBLIEK BOLIVIE INZAKE DE WEDERZIJDSE BEVORDERING EN BESCHERMING VAN INVESTERINGEN, OPGEMAAKT TE BRUSSEL OP 25 APRIL 1990

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

60 membres sont présents.

60 leden zijn aanwezig.

55 votent oui.

55 stemmen ja.

3 votent non.

3 stemmen neen.

2 s'abstiennent.

2 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, Béghin, Mmes Bouarfa, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Debry, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Lobkowitz, Demannez, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Drouart, Mmes Fr. Dupuis, G. Dupuis, Foucart, Fraitteur, MM. Frippiat, Galand, Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hecq, Hotyat, Leduc, Lemmens, Michel, Mmes Molenberg, Mouzon, Nagy, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Picqué, Roelants du Vivier, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, van Eyll, Vanhengel, Mme Vanpevenage, MM. van Weddingen, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Eloy, Matagne et Rozenberg.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

MM. Lootens-Stael et Van Walleghem.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT AUX ACTES INTERNATIONAUX SUIVANTS :

— ACCORD ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIETNAM CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RECIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, FAIT A HANOÏ LE 24 JANVIER 1991

— ACCORD ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LA REPUBLIQUE DE CHYPRE CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RECIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, ET L'ECHANGE DE LETTRES, FAITS A NICOSIE LE 26 FEVRIER 1991

— ACCORD ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RECIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, FAIT A ALGER LE 24 AVRIL 1991

— ACCORD ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LA REPUBLIQUE ORIENTALE DE L'URUGUAY CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RECIPROQUES DES INVESTISSEMENTS ET PROTOCOLE, FAITS A BRUXELLES LE 4 NOVEMBRE 1991

— ACCORD ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LA REPUBLIQUE DE GEORGIE CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RECIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, FAITS A BRUXELLES LE 23 JUIN 1993

Notes nominatifs

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET VOLGENDE INTERNATIONALE AKTEN :

— OVEREENKOMST TUSSEN DE BELGISCH-LUXEMBURGSE ECONOMISCHE UNIE EN DE SOCIALISTISCHE REPUBLIEK VIETNAM BETREFFENDE DE WEDERZIJDSE BEVORDERING EN BESCHERMING VAN INVESTERINGEN, OPGEMAAKT TE HANOÏ OP 24 JANUARI 1991

— OVEREENKOMST TUSSEN DE BELGISCH-LUXEMBURGSE ECONOMISCHE UNIE EN DE REPUBLIEK CYPRUS BETREFFENDE DE WEDERZIJDSE BEVORDERING EN BESCHERMING VAN INVESTERINGEN, EN DE UITWISSELING VAN BRIEVEN, OPGEMAAKT TE NICOSIA OP 26 FEBRUARI 1991

— OVEREENKOMST TUSSEN DE BELGISCH-LUXEMBURGSE ECONOMISCHE UNIE EN DE ALGERIJNSE DEMOCRATISCHE VOLKSREPUBLICKE BETREFFENDE DE WEDERZIJDSE BEVORDERING EN BESCHERMING VAN INVESTERINGEN, OPGEMAAKT TE ALGIERS OP 24 APRIL 1991

— OVEREENKOMST TUSSEN DE BELGISCH-LUXEMBURGSE ECONOMISCHE UNIE EN DE OOSTERSE REPUBLIEK URUGUAY BETREFFENDE DE WEDERZIJDSE BEVORDERING EN BESCHERMING VAN INVESTERINGEN, EN PROTOCOL, OPGEMAAKT TE BRUSSEL OP 4 NOVEMBER 1991

— OVEREENKOMST TUSSEN DE BELGISCH-LUXEMBURGSE ECONOMISCHE UNIE EN DE REPUBLIEK GEORGIE BETREFFENDE DE WEDERZIJDSE BEVORDERING EN BESCHERMING VAN INVESTERINGEN, OPGEMAAKT TE BRUSSEL OP 23 JUNI 1993

Naamstemmingen

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur le projet d'ordonnance portant assentiment des cinq actes internationaux.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over het ontwerp van ordonnantie houdende instemming van de vijf internationale akten.

La parole est à M. Draps.

M. Willem Draps. — Monsieur le Président, comme ce fut le cas en commission, je demande que chaque accord fasse l'objet d'un vote distinct.

M. le Président. — En commission il avait été procédé à un vote distinct sur l'accord avec la République socialiste du Vietnam, alors que les quatre autres accords avaient été soumis à un seul vote.

Etes-vous d'accord que nous procédions de la même manière ?

M. Willem Draps. — Je suis d'accord.

ACCORD ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIETNAM CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RECIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, FAIT A HANOI LE 24 JANVIER 1991

Vote nominatif

OVEREENKOMST TUSSEN DE BELGISCH-LUXEMBURGSE ECONOMISCHE UNIE EN DE SOCIALISTISCHE REPUBLIEK VIETNAM BETREFFENDE DE WEDERZIJDSE BEVORDERING EN BESCHERMING VAN INVESTERINGEN, OPGEMAAKT TE HANOI OP 24 JANUARI 1991

Naamstemming

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur l'accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et la République socialiste du Vietnam.

Dames en heren, wij stemmen nu over de overeenkomst tussen de Belgisch-Luxemburgse Economische Unie en de Socialistische Republiek Vietnam.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

- 61 membres sont présents.
- 61 leden zijn aanwezig.
- 45 votent oui.
- 45 stemmen ja.
- 5 votent non.
- 5 stemmen neen.
- 11 s'abstiennent.
- 11 onthouden zich.

En conséquence l'accord est adopté.

Bijgevolg is de overeenkomst aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, Béghin, Mmes Bouarfa, Caron, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cornelissen, Debry,

De Coster, Decourty, De Decker, Demannez, de Patoul, Désir, Drouart, Mmes Fr. Dupuis, Gh. Dupuis, Foucart, MM. Fripiat, Galand, Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hecq, Hotyat, Leduc, Lemmens, Molenberg, Mouzon, Mme Nagy, MM. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Picqué, Mme Schepmans, MM. Thielemans, Tomas, van Eyll, van Weddingen, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Eloy, Lootens-Stael, Matagne, Rozenberg, en Van Wallegem.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

MM. Cools, De Grave, De Lobkowicz, Mme De Permentier, M. Draps, Mme Fraiteur, MM. Michel, Roelants du Vivier, Mme Stengers, MM. Vanhengel et Mme Van Pevenage.

Het woord is aan de heer Vanhengel voor een stemverklaring.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer de voorzitter, vanmorgen heb ik kennis kunnen nemen van de argumentatie van de heer de Lobkowicz over dit internationaal akkoord. Dit heeft mij ertoe gebracht mij bij deze stemming te onthouden.

ACCORD ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LA REPUBLIQUE DE CHYPRE CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RECIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, ET L'ECHANGE DE LETTRES, FAITS A NICOSIE LE 26 FEVRIER 1991

ACCORD ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RECIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, FAITS A ALGER LE 24 AVRIL 1991

ACCORD ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LA REPUBLIQUE ORIENTALE DE L'URUGUAY CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RECIPROQUES DES INVESTISSEMENTS ET PROTOCOLE, FAITS A BRUXELLES LE 4 NOVEMBRE 1991

ACCORD ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LA REPUBLIQUE DE GEORGIE CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RECIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, FAITS A BRUXELLES LE 23 JUIN 1993

Vote nominatif

OVEREENKOMST TUSSEN DE BELGISCH-LUXEMBURGSE ECONOMISCHE UNIE EN DE REPUBLIEK CYPRUS BETREFFENDE DE WEDERZIJDSE BEVORDERING EN BESCHERMING VAN INVESTERINGEN, EN DE UITWISSELING VAN BRIEVEN, OPGEMAAKT TE NICOSIA OP 26 FEBRUARI 1991

OVEREENKOMST TUSSEN DE BELGISCH-LUXEMBURGSE ECONOMISCHE UNIE EN DE ALGERIJNSE DEMOCRATISCHE VOLKSREPUBLIC BETAFFENDE DE WEDERZIJDE BEVORDERING EN BESCHERMING VAN INVESTERINGEN, OPGEMAAKT TE ALGIERS OP 24 APRIL 1991

OVEREENKOMST TUSSEN DE BELGISCH-LUXEMBURGSE ECONOMISCHE UNIE EN DE OOSTERSE REPUBLIC URUGUAY BETAFFENDE DE WEDERZIJDE BEVORDERING EN BESCHERMING VAN INVESTERINGEN, EN PROTOCOL, OPGEMAAKT TE BRUSSEL OP 4 NOVEMBER 1991

OVEREENKOMST TUSSEN DE BELGISCH-LUXEMBURGSE ECONOMISCHE UNIE EN DE REPUBLIC GEORGIE BETAFFENDE DE WEDERZIJDE BEVORDERING EN BESCHERMING VAN INVESTERINGEN, OPGEMAAKT TE BRUSSEL OP 23 JUNI 1993

Naamstemming

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur ces quatre autres accords.

Dames en heren, wij stemmen nu over deze vier andere akkoorden.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

61 membres sont présents.

61 leden zijn aanwezig.

56 votent oui.

56 stemmen ja.

3 votent non.

3 stemmen neen.

2 s'abstiennent.

2 onthouden zich.

En conséquence, les quatre accords sont adoptés.

Bijgevolg zijn de vier overeenkomsten aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, Béghin, Mmes Bouarfa, Caron, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Debry, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Drouart, Mmes Fr. Dupuis, Gh. Dupuis, Foucart, Fraiteur, MM. Fripiat, Galand, Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hecq, Hotyat, Leduc, Lemmens, Michel, Mmes Molenberg, Mouzon, Nagy, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Picqué, Roelants du Vivier, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, van Eyll, Vanhengel, Mme Vanpevenage, MM. van Weddingen, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Eloy, Matagne et Rozenberg.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. Lootens-Stael et Van Wallegem.

Vote nominatif sur l'ensemble

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie in zijn geheel.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

60 membres sont présents.

60 leden zijn aanwezig.

55 votent oui.

55 stemmen ja.

3 votent non.

3 stemmen neen.

2 s'abstiennent.

2 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, Béghin, Mmes Bouarfa, Caron, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Debry, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Drouart, Mmes Fr. Dupuis, Gh. Dupuis, Foucart, Fraiteur, MM. Fripiat, Galand, Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hecq, Hotyat, Leduc, Lemmens, Michel, Mmes Molenberg, Mouzon, Mme Nagy, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Picqué, Roelants du Vivier, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, van Eyll, Vanhengel, Mme Vanpevenage, MM. van Weddingen, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Eloy, Matagne et Rozenberg.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. Lootens-Stael et Van Wallegem.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD ENTRE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LA REPUBLIC D'ESTONIE CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RECIPROQUES DES INVESTISSEMENTS, ET AU PROTOCOLE, FAITS A BRUXELLES LE 24 JANVIER 1996

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET DE OVEREENKOMST TUSSEN DE

**BELGISCH-LUXEMBURGSE ECONOMISCHE UNIE
EN DE REPUBLIEK ESTLAND INZAKE DE
WEDERZIJDSE BEVORDERING EN BESCHER-
MING VAN INVESTERINGEN EN HET PROTOCOL,
OPGEMAAKT TE BRUSSEL OP 24 JANUARI 1996**

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

61 membres sont présents.

61 leden zijn aanwezig.

56 votent oui.

56 stemmen ja.

3 votent non.

3 stemmen neen.

2 s'abstiennent.

2 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, Béghin, Mmes Bouarfa, Caron, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Debry, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Drouart, Mmes Fr. Dupuis, Gh. Dupuis, Foucart, Fraiteur, MM. Fripiat, Galand, Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hecq, Hotyat, Leduc, Lemmens, Michel, Mmes Molenberg, Mouzon, Nagy, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Picqué, Roelants du Vivier, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, van Eyll, Vanhengel, Mme Vanpevenage, MM. van Weddingen, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Eloy, Matagne et Rozenberg.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

MM. Lootens-Stael et Van Walleghem.

**PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT
A L'ACCORD ENTRE L'UNION ECONOMIQUE
BELGO-LUXEMBOURGEOISE ET LE GOUVERNE-
MENT DE LA ROUMANIE CONCERNANT
L'ENCOURAGEMENT ET LA PROTECTION RECI-
PROQUES DES INVESTISSEMENTS, FAITS A
BRUXELLES LE 4 MARS 1996**

Vote nominatif sur l'ensemble

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE IN-
STEMMING MET DE OVEREENKOMST TUSSEN DE
BELGISCH-LUXEMBURGSE ECONOMISCHE UNIE
EN DE REGERING VAN ROEMENIE INZAKE DE
WEDERZIJDSE BEVORDERING EN BESCHER-
MING VAN INVESTERINGEN, OPGEMAAKT TE
BRUSSEL OP 4 MAART 1996**

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

61 membres sont présents.

61 leden zijn aanwezig.

56 votent oui.

56 stemmen ja.

3 votent non.

3 stemmen neen.

2 s'abstiennent.

2 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, Béghin, Mmes Bouarfa, Caron, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Debry, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Drouart, Mmes Fr. Dupuis, Gh. Dupuis, Foucart, Fraiteur, MM. Fripiat, Galand, Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hecq, Hotyat, Leduc, Lemmens, Michel, Mmes Molenberg, Mouzon, Nagy, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Picqué, Roelants du Vivier, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, van Eyll, Vanhengel, Mme Vanpevenage, MM. van Weddingen, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Eloy, Matagne et Rozenberg.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

MM. Lootens-Stael et Van Walleghem.

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD-CADRE INTERREGIONAL DE COOPERATION ENTRE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET SES ETATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LE MARCHE COMMUN DU SUD ET SES ETATS PARTIES, D'AUTRE PART, LA DECLARATION COMMUNE, L'ECHANGE DE LETTRES ET LE PROCES-VERBAL, FAITS A MADRID, LE 15 DECEMBRE 1995

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET DE INTERREGIONALE KADER-OVEREENKOMST VOOR SAMENWERKING TUSSEN DE EUROPESE GEMEENSCHAP EN HAAR LID-STATEN, ENERZIJD, EN DE MERCADO COMUN DEL SUR EN ZIJN DEELNEMENDE STATEN, ANDERZIJD, DE GEZAMENLIJKE VERKLARING, DE BRIEFWISSELING EN HET PROCES-VERBAAL VAN ONDERTEKENING, OPGEMAAKT TE MADRID, OP 15 DECEMBER 1995

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

61 membres sont présents.

61 leden zijn aanwezig.

56 votent oui.

56 stemmen ja.

3 votent non.

3 stemmen neen.

2 s'abstiennent.

2 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de Regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, Béghin, Mmes Bouarfa, Caron, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Debry, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Lobkowicz, Demanze, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Désir, Draps, Drouart, Mmes Fr. Dupuis, Gh. Dupuis, Foucart, Fraiteur, MM. Fripiat, Galand, Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hecq, Hotyat, Leduc, Lemmens, Michel, Mmes Molenberg, Mouzon, Nagy, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Picqué, Roelants du Vivier, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, van Eyll, Vanhengel, Mme Vanpevenage, MM. van Weddingen, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Eloy, Matagne et Rozenberg.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

MM. Lootens-Stael et Van Walleghem.

PROPOSITION DE RESOLUTION (MM. ALAIN ADRIAENS, JEAN-PIERRE CORNELISSEN, WILLEM DRAPS, MME FRANÇOISE DUPUIS, MM. ROBERT GARCIA, SVEN GATZ, MME BRIGITTE GROUWELS, MM. DOMINIQUE HARMEL ET GUY VANHENGEL) PRECISANT LES MESURES NECESSAIRES A LA CONCRETISATION DE L'OBJECTIF DU PRD PREVOYANT QUE 10 % DES DEPLACEMENTS MECANISES EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE DEVRONT SE FAIRE A VELO

Vote nominatif sur l'ensemble

VOORSTEL VAN RESOLUTIE (DE HEREN ALAIN ADRIAENS, JEAN-PIERRE CORNELISSEN, WILLEM DRAPS, MEVROUW FRANÇOISE DUPUIS, DE HEREN ROBERT GARCIA, SVEN GATZ, MEVROUW BRIGITTE GROUWELS, DE HEREN DOMINIQUE HARMEL EN GUY VANHENGEL) WAARBIJ WORDT GEPRECISEERD WELKE MAATREGELEN NODIG ZIJN OM HET DOEL VAN HET GEWOP DAT ERIN BESTAAT 10 % VAN HET GEMECHANISEERD VERVOER TEGEN 2005 MET DE FIETS TE LATEN GEBEUREN, CONCREET TE VERWEZENLIJKEN

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur la proposition de résolution.

Dames en heren, wij stemmen nu over het voorstel van resolutie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

59 membres sont présents.

59 leden zijn aanwezig.

54 votent oui.

54 stemmen ja.

5 s'abstiennent.

5 onthouden zich.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée.
(*Applaudissements.*)

Bijgevolg is het voorstel van resolutie aangenomen.
(*Applaus.*)

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, Béghin, Mmes Bouarfa, Caron, Carthé, Carton de Wiart, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Debry, De Coster, Decourty, De Decker, De Grave, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme De Permentier, MM. Draps, Drouart, Mmes Fr. Dupuis, Gh. Dupuis, Foucart, MM. Fripiat, Galand, Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hecq, Hotyat, Leduc, MM. Lemmens, Michel, Mmes Molenberg, Mouzon, Nagy, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Picqué, Roelants du Vivier, Mmes Schepmans, Stengers, MM. Thielemans, Tomas, van Eyll, Vanhengel, Mme Vanpevenage, MM. van Weddingen, Veldekens et Mme Willame-Boonen.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

MM. Eloy, Lootens-Stael, Matagne, Rozenberg et Van Walleghem.

ORDRE DES TRAVAUX

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

M. le Président. — Mesdames, messieurs, avant de passer à la suite de nos travaux, je propose que l'interpellation et les interpellations jointes concernant la problématique de la fermeture de l'usine Renault à Vilvorde et ses conséquences pour l'économie et l'emploi bruxellois aient lieu lundi, en commission plénière.

Si les ministres sont d'accord, je suggère d'entendre maintenant l'interpellation de M. Adriaens à M. Chabert concernant « les impacts budgétaires des modifications en matière de traitement des déchets » et de traiter ensuite cinq questions orales figurant à notre du jour. (*Assentiment.*)

Alvorens onze werkzaamheden verder te zetten stel ik voor om de interpellatie en de toegevoegde interpellaties over de sluiting van de Renaultfabrieken in Vilvoorde en de gevolgen daarvan voor de economie en de tewerkstelling in Brussel maandag aanstaande te behandelen in de openbare vergadering van de plenaire commissie.

Indien de ministers akkoord gaan stel ik voor om nu de interpellatie van de heer Adriaens tot minister Chabert te behandelen betreffende « de gevolgen voor de begroting van de wijzigingen inzake afvalverwerking » om vervolgens de vijf mondelinge vragen te horen die vermeld staan op onze agenda. (*Instemming.*)

INTERPELLATIONS INTERPELLATIES

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la poursuite à des interpellations.

Aan de orde van de dag is de voortzetting van de interpellaties.

INTERPELLATION DE M. ALAIN ADRIAENS A M. JOS CHABERT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU BUDGET, DE L'ENERGIE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT « LES IMPACTS BUDGETAIRES DES MODIFICATIONS EN MATIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS »

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER ALAIN ADRIAENS TOT DE HEER JOS CHABERT, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, FINANCIEN, BEGROTING, ENERGIE EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE « DE GEVOLGEN VOOR DE BEGROTING VAN DE WIJZIGINGEN INZAKE AFVALVERWERKING »

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens pour développer son interpellation.

M. Alain Adriaens. — Monsieur le Président, il me semblait important d'interpeller le ministre du Budget sur les impacts budgétaires des modifications envisagées en matière de traitement des déchets.

J'ai eu l'impression, à plusieurs reprises ces derniers temps, que le Gouvernement laissait largement la bride sur le cou du ministre de l'Environnement dans ce domaine et que des décisions étaient prises sans que l'on en mesure toujours les conséquences budgétaires.

Le fait que, de toute évidence, c'est le ministre de l'Environnement qui répondra à mon interpellation, le ministre du Budget lui laissant toute responsabilité dans ce dossier, est déjà une part importante, la plus importante peut-être, de la réponse à mes interrogations.

En tout cas, nul ne pourra me reprocher de ne pas avoir attiré l'attention du Gouvernement sur les dangers de la politique menée en matière de déchets, notamment en ce qui concerne l'incinérateur, et les difficultés budgétaires qu'elle pourrait entraîner.

Lors de la discussion du budget 1997, un débat essentiel a porté sur l'impact budgétaire de la décision de céder la propriété de l'incinérateur d'ordures ménagères à une société mixte, dont la Région posséderait 60 % des parts et le privé les 40 % restants. Cette cession était justifiée par la nécessité de doter l'incinérateur d'un système de lavage des fumées performant. La Région ne disposant pas des moyens budgétaires à cet effet, cette voie détournée a donc été adoptée. Nous aurions déjà dû financer un tel système depuis des années, pour ne pas être en infraction avec une directive européenne, mais ce ne fut pas le cas. Depuis le 1^{er} décembre 1996, nous sommes dans l'illégalité totale puisque le Gouvernement n'a jamais pu ou voulu rassembler les moyens budgétaires nécessaires pour protéger la santé des populations.

Vous vous souviendrez que lors de la discussion budgétaire, le groupe ECOLO avait demandé que nous soit communiqué l'impact de toute cette opération à moyen terme. Cette donnée nous a toujours été refusée.

Or, peu de temps après l'adoption du budget, un vent favorable amenait enfin ces chiffres sur mon bureau. Un document, en provenance directe du Conseil des ministres, confirmait totalement les craintes exprimées par mon groupe ainsi que par le groupe PSC: le montage de la vente de l'incinérateur proposé inscrivait un boni dans le budget 1997, mais préparait de lourds déficits à moyen terme. Sur la période 1997-2005, si l'on additionne le boni de 400 millions de 1997, les budgets en équilibre de 1998 à 2000, et les déficits des années 2001 à 2005, le déficit global de toute l'opération s'établit à 1,25 milliard.

Le Gouvernement ne pouvait nier ce constat aux conséquences très graves pour les finances régionales, puisque les chiffres étaient les siens. Cependant, dans l'heure qui suivait la diffusion de cette information par ECOLO, le ministre de l'Environnement faisait savoir, par un communiqué de presse, que tout venait de changer et que la veille — quel heureux hasard! — l'incinérateur venait d'être vendu à un meilleur prix que celui prévu au budget 1997.

Cette information essentielle, à savoir le prix exact de la vente et les modalités qui l'accompagnent, n'ont toujours pas été officiellement communiqués au Parlement. Même si le prix de vente est augmenté, cela ne modifie en rien notre critique fondamentale sur l'impact global extrêmement négatif de l'ensemble de l'opération, ni l'équilibre du montage financier.

Le but de celle-ci était en effet de faire emprunter par la société mixte les 2,175 milliards nécessaires à la construction de l'épurateur des fumées. Cet emprunt, ainsi débudgétisé, n'apparaissait donc pas dans les comptes régionaux et n'interférait pas dans le calcul du solde net à financer. Par cette fiction, cette «entourloupe», nous respectons donc les 3% des normes de Maastricht, mais nous creusions pour l'avenir un trou plus grand dans le budget régional.

Je demanderai donc au suppléant du ministre du Budget de nous fournir les chiffres actualisés de toute l'opération et pas uniquement ceux portant sur la seule année 1997, ce qui n'avait pas beaucoup de sens. Je souhaite connaître l'impact global de toute l'opération sur une période de temps suffisamment longue pour que ses conséquences soient évaluables. La période 1997-2006 me paraîtrait significative, mais je laisse au ministre le soin de choisir une période qui nous permettra d'évaluer globalement les conséquences de toute l'opération sur les finances régionales.

J'en viens à la seconde partie de mon interpellation. Lors de sa séance du 24 janvier 1997, le Conseil votait l'ordonnance approuvant l'accord interrégional de coopération en matière d'emballages. Ce texte législatif est aujourd'hui paru au *Moniteur belge* et sa conséquence, annoncée lors des débats, devrait être le financement des activités de collecte et de recyclage des emballages que la région réalise à la place des producteurs d'emballages qui doivent dès lors en assumer le coût.

Lors des débats, j'ai évoqué cette question à plusieurs reprises, aussi bien en commission qu'en séance plénière, mais je n'ai jamais obtenu de réponse, bien que cette décision soit essentielle quant à ses conséquences financières sur le budget de la Région. Nous avons pris du retard en matière de financement des charges du recyclage des déchets d'emballages. J'ai rappelé au ministre Chabert que son parti et le mien avaient voté, il y a plusieurs années, la loi sur les écotaxes qui devait soit diminuer la quantité de déchets à traiter, soit fournir aux régions les moyens financiers nécessaires au traitement. Certains — je m'adresse à présent au ministre de l'Environnement — ont préféré la

formule des écoredevances. C'est un choix discutable mais qui, en tout cas, nous a fait perdre beaucoup de temps.

Aujourd'hui, un texte définitif a enfin recueilli l'accord des trois régions ainsi que celui des secteurs industriels et commerciaux concernés. L'accord interrégional a été adopté par notre assemblée, et publié au *Moniteur belge*. La formule des écoredevances devrait donc fournir des moyens substantiels à notre Région. A combien estimez-vous les recettes qui ont motivé l'approbation de l'accord interrégional, monsieur le ministre?

Enfin, j'en viens à ma troisième question, qui s'adresse toujours au ministre du Budget et, à cet égard, il est vraiment étonnant que ce soit le ministre de l'Environnement qui y réponde!

Les questions que je viens de poser auront des conséquences fort importantes sur le budget régional. Je demande donc au ministre si les modifications budgétaires qu'impliquent les deux dossiers que je viens d'aborder seront rapidement intégrées dans un premier ajustement budgétaire? Dans quels délais pouvons-nous espérer le dépôt du premier ajustement budgétaire et sa discussion en commission des Finances?

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vanhengel.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer de Voorzitter, aansluitend bij de interpellatie van de heer Adriaens, wil ik ook een aantal vragen stellen aan de minister.

De heer Adriaens heeft op een gevatte manier de rendabiliteitsproblemen van de verbrandingsinstallatie op ons grondgebied uiteengezet. Hij wees ook op de opeenvolgende beslissingen die werden genomen om een deel van de installatie te privatiseren teneinde de rookgaswasinstallatie te kunnen financieren. De eerste vraag die ik wil stellen, gaat ook over de rendabiliteit van de installatie te Neder-over-Heembeek. Toen de installatie werd geconcipeerd, werd de mogelijkheid voorzien om eventueel een bijkomende ovenlijn in gebruik te nemen. Bestaat die mogelijkheid nog altijd? Is dit nog mogelijk met de bestaande infrastructuur?

Mijn volgende vraag gaat over de plannen van de provincie Vlaams-Brabant om een verbrandingsinstallatie te bouwen in Drogenbos. Op het ogenblik wordt hiervoor een openbaar onderzoek opgestart. Ik meen te weten dat het Brussels Gewest aan de provincie Vlaams-Brabant heeft voorgesteld een deel van het afval van de provincie in de Brusselse oven te Neder-over-Heembeek te laten verwerken. De maatschappij die de verbrandingsoven exploiteert, zou hiervoor aan de provincie Vlaams-Brabant een prijs hebben voorgesteld die 30% lager ligt dan de kost die de provincie zal moeten dragen indien zij helemaal zelf het afval zal verwerken. De provincie Vlaams-Brabant zou dit voorstel echter zonder enige argumentatie van de hand hebben gewezen.

Is het niet mogelijk het overleg dienaangaande met de provincie Vlaams-Brabant op een correcte wijze weer op gang te brengen? Zowel het Brussels Hoofdstedelijk Gewest als de provincie Vlaams-Brabant hebben immers alle belang bij één goedwerkende verbrandingsoven die functioneert met inachtneming van alle milieuregels in plaats van twee fabrieken met een te laag rendement, die dan bovendien wegens te hoge kosten de nodige veiligheids- en milieuvoorzieningen niet zullen kunnen naleven.

Welk overleg is er tot nog toe reeds geweest met de provincie Vlaams-Brabant? Is het mogelijk dit overleg in de toekomst verder te zetten? Dit is zeer belangrijk indien wij de implantatie van een verbrandingsoven in Drogenbos willen vermijden en de rendabiliteit van onze eigen verbrandingsoven willen verhogen.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Gatz.

De heer Sven Gatz. — Mijnheer de Voorzitter, de vragen van de heer Vanhengel slaan op de problematiek die ik in mijn mondelinge vraag wilde aanraken. Ik stel dan ook voor die mondelinge vraag te stellen in het kader van een tussenkomst bij deze interpellatie.

De bouw van een afvalverbrandingsoven in Drogenbos aan de rand van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest is inderdaad nakend. Onlangs verscheen immers in de pers dat de procedure voor de openbare aanbesteding binnenkort zal worden geopend. Deze oven zou een capaciteit hebben van minimum 200 000 ton afval per jaar.

Hoewel de oven in Drogenbos niet op het grondgebied van het Hoofdstedelijk Gewest zal staan, worden de negatieve gevolgen ervan voor het grootste gedeelte gedragen door de inwoners van dit gewest. Ik denk hierbij aan de luchtvervuiling — ook al zou het om een zeer moderne installatie gaan —, geluidsoverlast en mobiliteitsproblemen. De keuze om die nieuwe oven in te planten in één van de meest dichtbevolkte gebieden van het land, zonet het dichtstbevolkte, is toch merkwaardig. In Brussel zijn wij weliswaar niet echt goed geplaatst om milieulesen te geven aan onze vrienden in Vlaams-Brabant. Door de overheersende westenwind heeft « onze » oven in Neder-over-Heembeek immers jarenlang een groot deel van Vlaams-Brabant tussen Brussel en Leuven vervuild. Zoals de heer Adriaens reeds zegde, zou dit probleem in de toekomst echter moeten worden opgevangen door een rookgaswasinstallatie.

Binnenkort zullen de inwoners van Drogenbos en van de omliggende gemeenten van Vlaams-Brabant zich in het kader van het openbaar onderzoek kunnen uitspreken over de inplanting van de oven. Men had mij gezegd dat dit openbaar onderzoek midden februari zou plaatshebben, maar voor zover ik weet is men nog niet van start gegaan met de procedure.

Tot slot heb ik drie concrete vragen. Ten eerste, wat is de houding van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering en van de minister tegenover de inplanting van een verbrandingsoven in Drogenbos? Deze vraag sluit enigszins aan bij het probleem van de capaciteit van de oven in Neder-over-Heembeek, waarover de heer Vanhengel het had. Wat heeft de minister tot nog toe gedaan om de bouw van de oven in Drogenbos tegen te houden?

Ten tweede, is het niet beter om een algemeen voorafgaand overleg over het afvalbeleid te organiseren tussen het Hoofdstedelijk Gewest en de provincie Vlaams-Brabant in plaats van bij grensincidenten achter de feiten aan te hollen? Heeft de minister al initiatieven in die richting genomen?

Ten derde, is de minister van plan om ook aan de inwoners van de Brusselse gemeenten die aan Drogenbos grenzen, de mogelijkheid tot inspraak te geven over de inplanting van de oven in het kader van een openbaar onderzoek, parallel aan de procedure in Vlaams-Brabant?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre.

M. Didier Gosuin, Ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique. — Monsieur le Président, mesdames, messieurs, le dossier de l'incinérateur a été bouclé par une décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de décembre 1996. Le partenaire retenu, la société WATCO, a en effet proposé la meilleure offre. Celle-ci passe par la constitution d'une société d'économie mixte à laquelle les installations seront vendues pour un montant de 3,1 milliards. Il faut noter que les terrains seront simplement mis à disposition de la société, les installations revenant à la Région au terme de 22 ans.

Cette société, à 60 % publique, réalisera les investissements nécessaires tant à la modernisation qu'au traitement des fumées. Elle sera dotée de fonds propres de 1,3 milliard, le solde des moyens nécessaires étant progressivement emprunté.

Les installations seront ensuite louées à l'Agence, celles-ci assurant la commercialisation de capacités libérées grâce, notamment, aux collectes sélectives. En outre, la région prendra une participation majoritaire dans la société SIOMAB, actuellement privée à 100 %, société exploitante des installations et appartenant au groupe WATCO.

Pour 1997, les opérations et mouvements budgétaires peuvent donc se résumer comme suit:

— Apport de l'incinérateur dans la société mixte pour une valeur de 3 100 millions;

— Réduction de capital de la société jusqu'à 1,3 milliard et rétrocession à l'Agence de 1,8 milliard;

— Vente de 40 % des parts à WATCO pour 520 millions;

— Prise de participation de l'Agence dans la SIOMAB: 162,6 millions;

— Rétrocession au budget régional: 400 millions.

Le solde dégagé pour 1997 s'élève donc à 1,8 milliard plus 520 millions; de cette somme, il faut déduire 162,6 millions et 400 millions. Nous arrivons à un résultat final de 1 757,4 millions. Ce solde sera réinjecté dans la société, ce qui permettra de faire face à l'augmentation des coûts de traitement des déchets ménagers, due notamment à l'épuration des fumées, jusqu'en 2002, en fonction d'un scénario prudent, ou jusqu'en 2005, selon un scénario volontaire. Au-delà, les perspectives financières ont évidemment peu de sens et de crédibilité.

Toutefois, il convient de faire état de paramètres non intégrés: les tarifs des contrats commerciaux de l'Agence de même que ceux pratiqués à l'incinérateur seront immanquablement revus dans le même temps, ce qui devrait, à terme, permettre de rendre l'opération neutre au niveau de la dotation à l'Agence, et ce, malgré le haut niveau de performance retenu pour le traitement des fumées.

Je vous rappelle, en effet, que le système commandé permet d'atteindre la norme de la directive « déchets dangereux », et ce, sans rejets liquides, ce qui est exceptionnel au niveau européen.

Le tableau pluriannuel actualisé sera transmis incessamment à l'honorable parlementaire dans le cadre de la réponse à la question écrite qu'il m'adresse.

Il est possible que l'on envisage d'installer une quatrième oven, mais cela n'est pas l'objet de la question.

Je remercie les membres du Parlement de leur intérêt et de leur soutien. Je remercie également le ministre de l'Environnement de sa réponse et de sa présence.

Cette question sera traitée dans le cadre de la réponse à la question écrite qu'il m'adresse.

Bovendien zullen de inwoners van het gewest de gelegenheid hebben om hun opmerkingen te formuleren in het kader van het openbaar onderzoek dat in het Vlaamse Gewest wordt georganiseerd.

De stellingname inzake dit dossier, die ik voornemens ben aan de Brusselse Hoofdstedelijke Regering voor te leggen na

afloop van het openbaar onderzoek, is zeer duidelijk. Ik meen dat deze verbrandingsoven kan worden vermeden mits een verregaande samenwerking met de provincie Vlaams Brabant.

Wij kunnen in Neder-over-Heembeek een verbrandingscapaciteit vrijmaken indien wij voor de organische afvalstoffen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest een uitweg kunnen vinden in de provincie Vlaams Brabant. Ik denk hier aan Grimbergen.

Ik heb de gouverneur herhaaldelijk schriftelijk, telefonisch, per fax en via mailing voorgesteld om deze mogelijkheden te bestuderen. Tot nog toe waren mijn inspanningen vergeefs. De provincie Vlaams Brabant houdt vast aan haar project.

De installatie van een verbrandingsoven in Drogenbos-Sint-Pieters-Leeuw zou vooral gevolgen hebben voor Ukkel, Vorst, Anderlecht en Brussel-Stad. Deze gebieden zijn dichter bevolkt dan sommige plaatsen in de provincie Vlaams Brabant. Ik ben ervan overtuigd dat geen enkele overheid zou beslissen om een dergelijke inrichting te vestigen in de onmiddellijke nabijheid van een in hoge mate verstedelijkt gebied.

Ten slotte kan ik mededelen dat het rookzuiveringssysteem dat in Neder-over-Heembeek zal worden geïnstalleerd, heel wat performanter is dan het systeem waarvoor in Drogenbos-Sint-Pieters-Leeuw wordt geselecteerd. De uitstoot van stofdeeltjes zal zich verhouden van 1 tot 6, die van zoutzuur van 1 tot 10, terwijl de verhouding voor zwaveldioxide 1 tot 12 en voor zware metalen 1 tot 2 is.

Ik kan u garanderen dat ik mij zal blijven verzetten tegen dit project. Ik zal mijn opbouwende voorstellen, die tot nog toe zonder respons zijn gebleven, blijven herhalen. Tevens zal ik een beroep doen op alle beschikbare wettelijke middelen om mijn plan te realiseren.

Nous restons donc disponibles pour une négociation que je ne puis évidemment exiger *manu militari*. Tant sur le plan environnemental — je suis en mesure de le prouver — que sur le plan économique, il est plus intéressant de collaborer, de trouver des complémentarités en termes d'infrastructure — incinérateur, compostage de déchets organiques —, et donc d'éviter que se construise un incinérateur à Drogenbos.

La deuxième question de M. Adriaens concerne l'accord de coopération sur les emballages. Je regrette que l'on ait attendu tant d'années pour imposer les écoredevances. La lecture que je fais de la situation est la suivante : s'il n'y avait pas eu de perturbations de type législatif en raison des écotaxes, il y a longtemps que l'on aurait adopté les écoredevances et que l'on aurait donc pris les devants en la matière. La meilleure preuve est fournie par le fait démocratique. L'ensemble des partenaires de la classe politique belge atteste qu'il est préférable d'adopter un système global, massif et récurrent plutôt que des mesures de dispersion fiscale ciblées qui sont, comme on le constate, inefficaces et inopérantes.

Une première estimation des recettes potentielles générées par la mise en œuvre de l'accord de coopération sur les emballages a été effectuée. Ce sont ainsi près de 100 millions que la Région s'apprête à percevoir des secteurs concernés en 1997.

Cependant, les négociations sur le montant final sont en cours entre les techniciens de l'Agence Bruxelles-Propreté et les représentants du futur organisme agréé. Les montants finaux ne sont donc pas fixés et, dès lors, ne seront pas intégrés dans le premier ajustement.

Quant à l'opération sur l'incinérateur, outre les montants cités qui sont définitifs, les dépenses liées à l'opération pour 1997 dépendent du moment précis de la signature de la constitution des sociétés. Les négociations et la rédaction des actes sont en cours et ne seront pas finalisées pour le premier ajustement.

Enfin, mon collègue, M. Chabert, précise que, conformément aux lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, les projets d'ajustements budgétaires seront terminés et déposés au Conseil avant le 30 avril 1997. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens.

M. Alain Adriaens. — Monsieur le Président, je ne partage pas les appréciations du ministre sur ma deuxième question. J'ai entendu que nous récolterions 100 millions en 1997, ce qui me paraît peu. Mais je souhaitais un chiffre et je l'ai obtenu.

En revanche, en ce qui concerne la technique de vente de l'incinérateur et de prise de participation mixte propriétaires/société exploitante de l'incinérateur, j'avais souligné que le chiffre de l'année 1997 m'intéressait peu et que je souhaitais obtenir une réponse pour une période de dix ans. Vous m'avez dit que vous me répondriez dans le cadre d'une question écrite. J'avoue, et ici je me tourne vers notre Président, que cela me paraît bizarre.

M. Didier Gosuin, ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique — Je veux bien lire un tableau de chiffres. Je possède ce tableau et puis vous le transmettre. Vous conviendrez qu'il est plus aisé de lire un tableau financier que de l'entendre réciter en Assemblée !

M. Alain Adriaens. — Je n'ai pas demandé le tableau. Je l'aurai en réponse à ma question écrite. Mais le tableau mentionne le bilan de chaque année, par exemple plus 400 millions en 1997. Faites-moi la somme sur les dix années. Je me contenterai d'un chiffre.

M. Didier Gosuin, ministre de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Rénovation, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique — Vous aurez le tableau.

M. Alain Adriaens. — Bon, ce n'est pas vraiment la réponse que j'espérais.

J'ajouterai que je suis très heureux des questions complémentaires de MM. Vanhengel et Gatz car elles portent sur la collaboration avec la Région flamande. Or, si vous examinez le tableau — le premier, celui qui a servi de base au premier projet et celui que le ministre me transmettra bientôt — vous constaterez qu'il n'est réalisable que par la revente des capacités libérées par la politique environnementale assez minimaliste qui est menée. Et cette revente de capacités est chiffrée, selon les estimations du Gouvernement, à 56 000 tonnes en dix ans.

Or, le ministre nous dit simultanément qu'il va retirer des recettes de la vente de ces capacités mais que ses clients ne veulent pas les lui acheter. La province du Brabant flamand lui répond négativement. Donc, il n'aura pas 56 000 tonnes supplémentaires à brûler pour la province du Brabant flamand puisqu'elle n'accepte pas ses propositions. En outre, 40 000 tonnes qui sont brûlées aujourd'hui ne devront plus l'être. Car si la province du Brabant flamand construit son propre incinérateur, elle n'apportera plus comme elle le fait actuellement, ses 40 000 tonnes.

Je n'essaie pas de convaincre le ministre Gosuin : s'il ne parvient pas à me tromper, je pense cependant qu'il trompe certains dans cette Assemblée. J'attire donc l'attention de mes collègues sur le fait que nous sommes embarqués dans un processus où la Province du Brabant flamand et la Région bruxelloise veulent toutes les deux disposer d'un incinérateur.

Nous allons donc immanquablement vers une surcapacité d'incinération, dont une partie restera inutilisée demain à Bruxelles et cette situation coûtera très cher à notre région.

Je vous l'aurai dit : vous ne viendrez pas pleurer quand le lait sera renversé.

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

QUESTIONS ORALES — MONDELINGE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

M. le Président. — Cette question est ajournée.

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENS-STAEL AAN DE HEER ERIC TOMAS, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER-VOORZITTER, BETREFFENDE «HET AANREKENEN VAN ADMINISTRATIEVE KOSTEN DOOR DE HUISVESTINGSMAAATSCHAPPIJ LE HOME»

QUESTION ORALE DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEL A M. ERIC TOMAS, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE-PRESIDENT, CONCERNANT «L'IMPUTATION DE FRAIS ADMINISTRATIFS PAR LA SOCIETE DE LOGEMENT LE HOME»

De Voorzitter. — De heer Lootens-Stael heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, een persoon die een inschrijvingsformulier voor het verkrijgen van een sociale woning aanvraag bij de sociale huisvestingsmaatschappij *Le Home*, — en ter attentie van de staatssecretaris deel ik mee dat *Le Home* erkend is door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest onder het nummer 2320, en in Ganshoren zijn zetel heeft — deelde mij mee dat bij het hem toegezonden inschrijvingsformulier een overschrijvingsformulier was gevoegd, en een brief waarin hem het volgende werd gevraagd: «Ingesloten vindt een overschrijving van 500 frank, voor administratieven — met een n — kosten. Wij verzoeken u dit te betalen zodra ontvangst van dit schrijven.» Voor alle duidelijkheid: de betreffende persoon had zich nog helemaal niet ingeschreven, maar vroeg gewoon informatie en een inschrijvingsformulier.

Kan de staatssecretaris mij meedelen of dergelijk verzoek van *Le Home* wettelijk is, en zo ja, op welke reglementering of wet dit gebaseerd is?

Vindt de staatssecretaris dat bij het aanvragen omtrent informatie voor het huren van een sociale woning, een dergelijke hoogst asociale maatregel, die meer weg heeft van aftroggelarij, gerechtvaardigd is?

Zo neen, welke maatregelen overweegt de staatssecretaris te nemen om dergelijke toestanden te vermijden?

Bestaan dergelijke toestanden ook in andere huisvestingsmaatschappijen.

De Voorzitter. — Het woord is aan staatssecretaris Tomas.

De heer Eric Tomas, staatssecretaris toegevoegd aan de minister-voorzitter. — Mijnheer de Voorzitter, artikel 5, eerste lid, van het nieuwe besluit van 26 september 1996 houdende de regeling van de verhuur van woningen die worden beheerd door

de openbare vastgoedmaatschappijen bepaalt dat de kandidatuur voor een woning moet worden ingediend door middel van een *ad hoc*-formulier dat elke persoon op eenvoudige aanvraag bij de openbare vastgoedmaatschappij kan krijgen.

Artikel 4, derde lid, preciseert ook dat de huurder pas bij de definitieve toewijzing van een woning zich ertoe moet verplichten de statuten van de maatschappij na te leven. Deze statuten kunnen onder meer in een inschrijvingsrecht voorzien.

Het is dus onmogelijk voor een maatschappij een aanvraag om inschrijving, ingediend op voornoemd formulier, te weigeren indien de kandidaat de voorwaarden vervult betreffende de inkomens en de verplichting om geen goed te bezitten, zoals bepaald in artikel 4, paragrafen 1 en 2 van dit besluit. Met dergelijke bepaling wou ik iedereen, onder meer de minstgegoeden de kans geven, zonder financiële hindernis een aanvraag om een sociale woning in te dienen. Krachtens het oude besluit kon het immers gebeuren dat de kandidaat de statuten van de maatschappijen nog vóór zijn inschrijving moest naleven en een inschrijvingsrecht moest betalen.

Ik heb onlangs de BGHM verzocht mij te informeren over de openbare vastgoedmaatschappijen die de betaling van administratieve kosten door kandidaat-huurders eisen en over de maatregelen die ze genomen heeft om dergelijke toestanden te vermijden.

Het bestuur heeft me meegedeeld dat de maatschappij *Le Home* de aanvrager van een inschrijvingsformulier, automatisch 500 frank administratiekosten aanrekent.

Ik heb de BGHM verzocht een einde te maken aan deze praktijk, niettegenstaande het feit dat het bestuur opmerkt dat tegen deze praktijk nog geen formele klachten werden ingediend.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Dominiek Lootens-Stael.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, ik heb nog een bijkomende vraag. De staatssecretaris heeft de BGHM verzocht een einde te maken aan deze praktijken. Heeft hij reeds een antwoord gekregen? Zo ja, was dit een positief of een negatief antwoord?

De Voorzitter. — Het woord is aan staatssecretaris Tomas.

De heer Eric Tomas, staatssecretaris toegevoegd aan de minister-voorzitter. — Mijnheer de Voorzitter, ik heb tot nu toe geen antwoord gekregen, maar ik ben ervan overtuigd dat het een positief antwoord zal worden.

De Voorzitter. — Het incident is gesloten.

La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Je vous rappelle qu'il y a séance plénière de la Commission permanente lundi prochain à 14 h 30.

Ik herinner u eraan dat er maandag aanstaande om 14.30 uur plenaire vergadering van de Vaste Commissie is.

— La séance plénière est levée à 18 h 20.

De plenaire vergadering wordt om 18.20 uur gesloten.